

HORAIRES VARIABLES (H.V) : A LA DGFIP , LES DÈS SONT PIPÈS !!

Il a fallu attendre le CTL du 23 Février 2018 pour que la DGFIP dévoile son jeu . Pendant 3 GT où FO DGFIP a constamment joué le jeu de la concertation ,de faire remonter des propositions, de poser des questions pour la recherche du compromis acceptable . La Direction n'a cessé de louvoyer , de revenir sur ses pas ,de rester floue....« **Et quand c'est flou...c'est qu'il y a un loup !!!** » .

FO DGIP a enfin obtenu une réponse claire concernant la question de la pause méridienne en journée courte . **A titre dérogatoire , la DGFIP concède l'impérieuse nécessité de ne pas décompter la pause méridienne** . Ainsi un agent qui ferait 7h00 – 14h30 (15 h , c'est fini !) serait crédité de 7h30 .

Mais la DGFIP ,nous a sorti , un lapin de son chapeau ...A bien y regarder , il s'agit d'un putois !!! . **En contrepartie de cette dérogation , elle impose une plage fixe de 13h30-14h30 le Mardi Apm !!** ...qui accompagne la proposition de la Direction : fermetures le Mercredi et vendredi apm 14h30) .



Nous y voila , **obligé de venir travailler matin/ midi tous les jours pour faire nos modules !!**...C'est ça le compromis après 3 GT !?. Comment accepter une telle proposition ? Après avoir demandé aux services de « bosser » sur des modules compatibles avec le cadre fixé . Comment soutenir un projet qui était totalement inacceptable avec l'ancien Directeur ? .

La DGFIP se cache derrière l'outil pour faire avaler la pillule. Pour FO DGFIP , ça ne passe pas ...surtout après le retour du jour de carence .



C'est plutôt un enterrement de 1ere classe de nos HORAIRES VARIABLES (H.V).

A la DGFIP le mot « réforme » ou modernisation va trop souvent de pair, avec le moins disant pour les acquis sociaux et/ou de la perte de garanties et des droits des agents .



e-party2010

Autre incidence des propositions de la Direction : La fin programmée des gros modules . En effet, le mardi après midi deviendrait ,de manière tacite,obligatoire. Un effet « canada dry » : ça ressemble à une plage variable , c'est indiqué comme une plage variable mais en fait c'est une plage fixe !! .

Les fermetures souhaitées par le Direction risquent d'engendrer des difficultés pour les agents à temps partiel et surtout ayant des « contraintes » familiales (scolarité , parent aidant , association , etc..) . De plus , le choix du module

Pour FODGFIP , la préservation des plages variables doit être préserver au mieux des intérêts des agents et non pas de la Direction . Il ne s'agit pas de penser en terme de « Moi , Je » mais plutôt de retrouver le collectif . Parvenir à un « modus vivendi » bénéficiant à un maximum d'agents du service .

En état actuel , FO DGFIP garde sa cohérence et sa parole jusqu 'au bout et ne peut donc cautionner ce jeu de dupes . Nous exigeons que le prochain CTL tiennent réellement compte des modules proposés par les agents .

LE BUREAU SYNDICAL FO DGFIP Guadeloupe



MOBILISATION : GREVE LE 22 MARS

JOUR DE CARENCE / HORAIRES VARIABLES

DEMANTELEMENT DU RESEAU / POUVOIR D'ACHAT



ARRÊTE
D'ÊTRE **EXEMPLAIRES**